

## Communiqué à la presse

## Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil communal de Chastre du mardi 10 mai concernant les placements éthiques

## Propositions d'ECOLO Chastre pour que la Commune de Chastre fasse des placements éthiques.

De plus en plus de communes en Belgique placent une partie de leurs avoirs auprès de banques proposant des placements éthiques. En Région flamande, cela concerne déjà plusieurs dizaines de communes ; en Région wallonne, et près de chez nous, ça concerne pour le moment les communes de Ottignies − Louvain la Neuve et de Tubize. A travers la Belgique, Villes, Communes et aussi CPAS ont décidé qu'une partie de leurs placements servirait à financer et stimuler des initiatives durables. D'après une enquête du VVSG (union des villes et communes flamandes) auprès de 308 communes et CPAS, le gros (85%) des placements éthiques se fait dans une banque spécialisée en placements durables et éthiques. Les montants placés varient entre 50.000 et 500.000 d'€. Les fonds placés le sont de 1 à 36 mois.

Grâce aux moyens que lui confient les épargnants, qu'ils soient privés ou publics, les institutions bancaires financent des entreprises, des institutions et des projets à valeur ajoutée sociale, environnementale et culturelle. Les communes, en plaçant ainsi une partie de leurs avoirs de manière éthique, donnent non seulement un « coup de pouce » à une série de projets intéressants, mais donnent à leurs concitoyens l'exemple d'une utilisation durable et responsable de l'argent.

Nous proposons que la commune de Chastre envisage sérieusement la possibilité de placer une partie de ses avoirs en placements durables et éthiques.

Cette proposition sera soumise à un vote du Conseil communal.

Daniel Ryckmans, Conseiller communal. 010 / 659 705 Sophie Smolders, Conseillère communale 010 / 650 176